

## Les scénarios alternatifs au plan du gouvernement suivent quatre pistes principales

LE MONDE | 15.05.03 | 13h18

### Du régime général par points aux fonds de pension, d'autres propositions existent pour réformer les retraites

Les opposants à la réforme Fillon – de l'extrême gauche à la droite libérale – accusent le gouvernement d'avoir choisi une approche strictement comptable. Quelles sont leurs propositions pour pérenniser le système des retraites ?

Créer un régime général par points.

La proposition ne recueille pas seulement l'adhésion d'Alain Madelin, député (UMP) et ancien ministre de l'économie et des finances. Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) y est également favorable, tout comme le Medef, dont c'était le cheval de bataille au démarrage de la consultation engagée par François Fillon – mais l'organisation patronale n'a pas poussé plus avant *"puisque ce n'est pas la piste qu'a choisie le gouvernement"*, explique son négociateur, Guillaume Sarkozy.

Aujourd'hui, le régime général des retraites repose sur un système par annuités, alors que les régimes complémentaires – l'Arrco et l'Agirc – fonctionnent sur la base d'un dispositif par points. Un affilié constitue, au fil de sa carrière, un matelas de points dont le nombre varie en fonction de son effort contributif. La valeur du point est fixée, chaque année, par les partenaires sociaux gestionnaires du régime, en prenant en considération les perspectives de rentrées de cotisations (donc les variations en temps réel de la population active, les soubresauts de l'emploi, etc.) et les points à servir.

Pour M. Madelin, l'adoption de ce dispositif pour le régime général permet une *"opération vérité"* sur les retraites, les dépenses s'adaptant automatiquement aux recettes, et non l'inverse. Les opposants à cette philosophie soulignent que le système par points est le reflet exact d'une carrière professionnelle qui n'autorise, en l'état, aucun mécanisme de compensation pour les plus fragiles (majorations de pension pour les mères de famille, les bas salaires, etc.), à l'inverse de ce qui existe dans le système par annuités.

Mettre à contribution les entreprises et les hauts revenus.

La France consacre aujourd'hui 12 % de son PIB aux retraites. A niveau de pensions de retraite inchangé, 16 % du PIB devraient y être affectés en 2040. Est-ce insurmontable ? La CGT, FO et l'UNSA assurent que non, qui préconisent une meilleure répartition de la création de richesses entre les revenus du capital et ceux du travail.

En 1982, la rémunération des salariés représentait 72,5 % de la valeur ajoutée et les profits 25 %, contre 64,7 % et 31,6 % en 2001. La taxation des profits non réinvestis et des revenus du capital (pour FO), une taxe de 12,5 % des revenus financiers des entreprises (pour la CGT), une taxe sur les opérations de Bourse (pour Attac), une CSG-retraites de 0,2 % ou 0,3 % (pour la CFDT) pourraient dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre financier du régime général des retraites. La hausse des cotisations salariales pourrait toucher, en priorité, les rémunérations les plus élevées, par exemple en plafonnant les cotisations des cadres et des dirigeants.

Pour la CGT, la CFDT et l'UNSA, ces mesures viennent compléter l'allongement de la durée des cotisations ; pour FO, elles rendent celle-ci totalement inutile et permettraient même de réduire cette durée à 37,5 annuités.

Mais, dans une économie ouverte, objectent les soixante-dix-sept économistes réunis par Rexecode dans l'ouvrage *Des idées pour la croissance* (Economica), "un accroissement des cotisations ou une taxe sur le capital soulève le problème de la compétitivité du pays". Les capitaux pourraient désertier la France pour être investis sous des cieux fiscalement plus cléments et les hauts revenus pouvant être tentés d'abandonner à son sort le régime par répartition pour y préférer les systèmes de capitalisation. Surtout, les entreprises pourraient envisager de reporter cette charge sur les salariés et les consommateurs.

Réaménager les "cycles de vie".

Comment allonger la durée de l'activité alors que le marché du travail exclut les travailleurs aux deux extrémités de la pyramide des âges ? Des sociologues comme Xavier Gaullier (*Le Temps des retraites*, Seuil, 2003), certains experts au sein de la CFDT et du CJD, proposent d'adapter le système de cotisations aux réalités sociologiques de "l'allongement de la jeunesse" et de la "seconde carrière" offerte par l'augmentation de l'espérance de vie.

Autrement dit, les séparations entre formation, carrière et retraite ne doivent plus être étanches : il doit être possible de cotiser pendant ses études (en développant la formation en alternance, par exemple), de cumuler revenu d'emploi et pension de retraite, de percevoir un revenu pendant les périodes d'inactivité en cours de carrière (formation, chômage, année sabbatique, etc.). Mais cela suppose une politique de l'emploi qui incite les entreprises à conserver des salariés vieillissants, qui valorise et rend solvables les activités susceptibles d'être confiées aux travailleurs âgés – et, surtout, qui modifie des attitudes socioculturelles profondément ancrées.

Instaurer des fonds de pension.

Les déboires boursiers ont modéré les ardeurs des partisans des fonds de pension, parmi lesquels figurent les assureurs et les libéraux de l'UMP. M. Madelin réaffirme nettement cette solution dans le livre qu'il vient de publier, avec le professeur d'économie Jacques Bichot, sur le sujet : *Quand les autruches prendront leur retraite* (Seuil).

Deux pistes apparaissent possibles : des fonds de pension collectifs (par entreprise ou par branche professionnelle), qui pourraient bénéficier de mécanismes d'abondement de la part des employeurs ; des fonds individuels, qui seraient alimentés par l'épargne personnelle et dont les gains seraient exonérés de l'impôt sur le revenu.

## **Marie-Béatrice Baudet et Antoine Reverchon**

• ARTICLE PARU DANS L'ÉDITION DU 16.05.03

---

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2003

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

[Politique](#) de confidentialité du site. [Besoin d'aide ?](#) [faq.lemonde.fr](http://faq.lemonde.fr)